



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 10 novembre 2022

SANITAIRE

Levée de toutes les restrictions de récolte, de commercialisation et de consommation de tous les coquillages de l'étang de THAU

Compte tenu des résultats parus ce jour des recherches de toxines lipophiles effectuées dans le cadre du réseau REPHYTOX sur les moules de l'étang de Thau, **le Préfet de l'Hérault a décidé ce jour de lever l'interdiction** de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, de la distribution et de la commercialisation en vue de la consommation humaine des coquillages des zones de l'étang de THAU.

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application QualitéCoq.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2